



Du participant non-professionnel au Vide-Greniers du dimanche 4 MARS 2018
à remplir en intégralité - à joindre à votre règlement - **Aucune inscription ne sera prise par téléphone**

Je soussigné (e) :

Nom, prénom :

.....

Né(e) le :

..... à (Ville et code département) :

Profession :

.....

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone :

fixe :

Portable :

Adresse e-mail :

.....

Pièce d'identité N° :

.....

Délivrée le :

A joindre obligatoirement

Vérification sur place

Préfecture de :

TARIFS : (attention modification par rapport aux années précédentes)

PRIX UNIQUE EN SALLE POUR 3 METRES LINEAIRES PAR EXPOSANT

PARTICULIERS ITTEVILLOIS 18 € – PARTICULIERS AUTRES 24 €

TOTAL A PAYER : EUROS

En fonction de la disponibilité et du stock du matériel municipal qui nous sera prêté, les exposants pourront éventuellement disposer, sur réservation, de tables : *choix d'une option nécessaire*

- option 1 : table 2 mètres et UN mètre linéaire libre,

- option 2 : table de 3 mètres.

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e),

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce),

- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code Pénal).

Reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Afin que mon inscription puisse devenir définitive, je joins et adresse le paiement de ma réservation auprès et à l'ordre du :

Comité de Jumelage d'Itteville – 12, rue des Germandrées – 91760 ITTEVILLE.

Renseignements le soir après 18 heures uniquement : ☎ 01 64 93 19 07 ou 01 64 93 17 04

LIEU : Salle polyvalente Marcel CERDAN - Route du Bouchet – 91760 ITTEVILLE

Plan de la ville sur le site communal « [mairie- itteville.fr](http://mairie-itteville.fr) »

DATE ET SIGNATURE :



RAPPEL DE LA LOI
de Modernité de l'Economie

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés, sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.